Document généré le 16/10/2026 04:48

Cahiers de géographie du Québec

Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social.

Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein

Volume 35, numéro 95, 1991

Partenariat et territoire

URI : https://id.erudit.org/iderudit/022177ar
DOI : https://doi.org/10.7202/022177ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)
1708-8968 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Gagnon, C. & Klein, J.-L. (1991). Le partenariat dans le développement local : tendances actuelles et perspectives de changement social. *Cahiers de géographie du Québec*, *35*(95), 239–255. https://doi.org/10.7202/022177ar

Résumé de l'article

Dans un contexte de mondialisation de la sphère économique et de territorialisation du social, la notion de partenariat revêt une signification nouvelle. Après l'ère de la consultation et de la concertation, le partenariat à l'échelle locale s'impose de plus en plus comme une des formes sociales issues du changement social. Ce changement se caractériserait par un recentrage des rapports sociaux autour du territoire, par un consensus de tous les acteurs sociaux autour du partenariat local. Du moins est-ce une hypothèse que les auteurs développent à partir d'une approche centrée sur la régulation. La recension d'une centaine d'écrits sur le partenariat permet aux auteurs de tirer quelques exemples de partenariat dans les sociétés postindustrielles, de définir le rôle des acteurs sociaux, de faire une typologie des formes de partenariat à l'échelle locale et enfin d'énoncer les conditions pour un partenariat équitable. Enfin, les auteurs font état des défis que pose cette gestion « partenariale » du social pour les décideurs et pour les politiques de développement local.

Tous droits réservés © Cahiers de géographie du Québec, 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social[1]

Christiane Gagnon et **Juan-Luis Klein**
Groupe de recherche et d'intervention régionales,
Département des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi,
Chicoutimi (Québec), G7H 2B1

Résumé

Dans un contexte de mondialisation de la sphère économique et de territorialisation du social, la notion de partenariat revêt une signification nouvelle. Après l'ère de la consultation et de la concertation, le partenariat à l'échelle locale s'impose de plus en plus comme une des formes sociales issues du changement social. Ce changement se caractériserait par un recentrage des rapports sociaux autour du territoire, par un consensus de tous les acteurs sociaux autour du partenariat local. Du moins est-ce une hypothèse que les auteurs développent à partir d'une approche centrée sur la régulation. La recension d'une centaine d'écrits sur le partenariat permet aux auteurs de tirer quelques exemples de partenariat dans les sociétés postindustrielles, de définir le rôle des acteurs sociaux, de faire une typologie des formes de partenariat à l'échelle locale et enfin d'énoncer les conditions pour un partenariat équitable. Enfin, les auteurs font état des défis que pose cette gestion «partenariale» du social pour les décideurs et pour les politiques de développement local.

Mots-clés: Régulation, rapports sociaux, contrat social, changement social, formes de partenariat, développement local.

Abstract

Partnership in Local Development: Current Trends and Prospects of Social Change

In the context of international economic and social territoriality restructuring, partnership takes on an important meaning. After consultation and consensus, the local partnership occurs as a form of social change. This change is characterized by a focusing on territory and agreement of social actors about partnership. This hypothesis is developed by the authors with the regulation approach. This paper is based on a literature review on partnership. It allows to get some cases of social partnership in post-industrial societies, in order to define the place of social actors, draw up the patterns of partnership and to express the conditions about equity in partnership. Finally, the paper get some challenges about the partnership in local development politics.

Key words: Regulation, social relations, social contract, social change, partnership, local development

La notion de partenariat prend une place de plus en plus importante dans la littérature sur le développement, et plus particulièrement dans celle sur le développement local. Autrefois associée au modèle social-démocrate de gestion des rapports sociaux (Gill, 1989, p. 13), la notion est réapparue avec force, dans les années 1980, aussi bien dans le discours analytique que politique. Elle désigne une sorte de nouveau contrat social qui semble s'établir entre les divers acteurs sociaux, notamment entre les gouvernements, les entreprises, les syndicats, les pouvoirs locaux et les mouvements sociaux, et ce à l'échelle locale. Les conflits, qui marquaient jadis les rapports entre ces acteurs de la société capitaliste, ont été remplacés par des collaborations. D'abord ponctuelles et occasionnelles, ces collaborations ont pris progressivement un caractère institutionnel, voire structurel. Réalisées sous l'insigne de la «participation», ces collaborations ont pris une tournure différente avec le temps: d'abord il a été question de consultation, ensuite de concertation et maintenant de partenariat. Peu à peu, les divers acteurs se sont engagés autour d'opérations conjointes, limitées à des espaces locaux, mais étendues à une large partie du spectre social.

Ce contexte induit que la notion de partenariat revêt une signification nouvelle, souvent décrite, mais rarement explicitée. La littérature sur le partenariat commence certes à être abondante, mais elle demeure essentiellement descriptive, relatant des expériences de partenariat. C'est du moins une des constatations qui découle de l'examen exhaustif de cette littérature, à partir duquel cet article a d'ailleurs été bâti[2]. Le résultat de cet examen est abordé en trois temps. D'abord, le présent article situe la place du partenariat dans la dynamique sociale et, particulièrement, dans la gestion des rapports sociaux. Pour cela, l'analyse s'inspire du concept de régulation. Ensuite, la deuxième partie permet de distinguer les diverses formes de partenariat local afin de dégager leurs points de convergence et leurs spécificités ainsi que de mieux circonscrire l'espace notionnel que recouvre le partenariat. La troisième partie porte sur les défis et les perspectives d'action collective induits par les formes de partenariat, en regard de leurs incidences sur les théories et les politiques de développement. Enfin, l'article, qui résulte essentiellement d'un important travail de recension des écrits, fournit une bibliographie importante des différents aspects de la démarche «partenariale» comme composante du développement local.

L'ÉMERGENCE DU PARTENARIAT: UN NOUVEAU MODE DE RÉGULATION À L'ÉCHELLE LOCALE?

Avant de situer le rôle que joue le partenariat dans la gestion des rapports sociaux, précisons d'abord brièvement la signification accordée au terme régulation et la justification de cet angle d'analyse. Il va sans dire qu'il ne s'agit que d'un effort très bref de synthèse qui fera l'objet d'une réflexion plus fouillée dans des travaux ultérieurs. Au sens le plus large, la régulation peut être définie comme l'ensemble des structures, mécanismes et institutions qui reproduisent les rapports sociaux capitalistes au travers de leurs contradictions (Lung, 1983), lesquelles contradictions se manifestent d'ailleurs à diverses échelles spatiales selon une

certaine spécificité (Lévy, 1989). Une telle reproduction des rapports sociaux résulte de la convergence de tous les acteurs sociaux vers la poursuite d'un standard national des conditions de travail ou de vie, ce qui structure lesdits rapports sur des bases stables assurant ainsi la reproduction du système économique sur des longues périodes (Boyer, 1986).

Selon l'hypothèse soutenue dans ce travail, une telle stabilité résulte du partage, par la majorité des acteurs d'une société, du même référent social et du même cadre spatial (Klein, 1989 et 1990). Ainsi, les multiples conflits affectant la société sont canalisés vers la reproduction des aspects essentiels du système et non vers son éclatement. Toutefois, si le capitalisme se reproduit, il le fait dans le changement. Les configurations actuelles des rapports sociaux conservent certains aspects des configurations anciennes tout en innovant sur d'autres aspects (Hamel *et al.*, 1988, p. 3). Or si, comme le souligne Boyer (1986), l'approche de la régulation permet d'analyser le changement social comme nécessaire à la persistance des rapports sociaux capitalistes, elle permet tout autant de comprendre les récentes formes sociales issues de ce changement. Ainsi, posons-nous l'hypothèse que le partenariat à l'échelle locale en est une des plus importantes.

LE RECENTRAGE DES RAPPORTS SOCIAUX

Depuis les années 1930 et plus particulièrement depuis l'après-guerre, dans les sociétés occidentales industrialisées, devenues postindustrielles, le référent social reconnu a été l'État et le cadre spatial commun la nation (l'espace national). Dans ce contexte, l'État-nation est devenu le concept structurant des configurations stables des rapports sociaux qui marquent la gestion du social jusqu'au tournant des années 1970. Les processus qui ont produit un centrage de tous les acteurs autour de l'État-nation, n'ont été ni homogènes ni harmonieux. Bien que les fonctions spécifiques de l'État diffèrent selon les sociétés, celles-ci ont dû faire face à des conflits sociaux ou régionaux d'intensité variable, mais, dans tous les cas, signifiants. En outre, ces conflits ont un dénominateur commun: leurs enjeux concernent l'amélioration de la situation des classes sociales ou des régions les plus démunies par rapport à des standards nationaux (Amin, 1986, p. 30). Au lieu des luttes de classes, ces conflits ont donné lieu à des luttes de reclassement socio-économique et, dans les cas des conflits régionalistes, à des repositionnements spatiaux.

Cette convergence entre des acteurs sociaux d'ancrage structurel pourtant fort différent — voire même contradictoire — nous conduit à une double explication, à la fois politique et économique. D'une part, les revendications des citoyens les plus démunis — qui étaient vues à la fois comme un problème économique et comme une menace à la stabilité sociale — ont amené les administrations étatiques à formuler des stratégies pour affronter les disparités sociales et spatiales à l'intérieur des différents pays occidentaux; d'autre part, l'expansion du marché intérieur, assurant la croissance économique, a rendu nécessaire l'intégration de toute la population à la consommation de masses, y compris celle des régions périphériques. Cela a suscité des programmes de

transfert de revenu (sécurité sociale), ainsi que des politiques de déconcentration de l'industrie et de l'administration gouvernementale (développement régional).

Il est largement reconnu que les sociétés postindustrielles traversent, depuis la fin des années 1970, une crise profonde — plus qu'économique — dont elles ne parviennent pas à se remettre. Cela peut être identifié comme une crise de régulation. Il y a crise de régulation lorsque le mode de régulation en vigueur est inefficace pour rétablir la cohérence du système, c'est-à-dire, selon notre approche, lorsque les référents sociaux et les cadres spatiaux ne sont plus partagés par tous les acteurs sociaux. Or, justement, comme l'ont bien démontré Johnston (1986) et Duboscq (1989), ce qui caractérise la plupart des sociétés européennes et nord-américaines, c'est la perte de sens des référents étatiques et des espaces nationaux; les premiers ne faisant plus le consensus et les seconds ne constituant plus des cadres appropriés pour la gestion unifiée des problèmes économiques et sociaux. De nombreux exemples, soulevés dans plusieurs pays et par divers auteurs, montrent l'essoufflement du mode de régulation keynésien[3]. Ces exemples appuient l'idée selon laquelle l'intervention régulatrice de l'État dans la gestion des rapports sociaux ne suffit pas pour éviter les crises. Cette situation entraîne des incidences sociales profondes.

De fait, en matière de sécurité sociale et de développement régional, les administrations gouvernementales ont modifié leurs politiques et restreint leurs programmes. Ces derniers, d'abord destinés à soutenir la consommation, ne sont plus envisagés comme des investissements nécessaires mais comme des fardeaux. L'État affirme alors qu'il ne peut plus tout prendre en charge et il interpelle la population et les collectivités territoriales afin qu'elles «se prennent en main». Par rapport à ce désengagement de l'État, une tendance visible se dégage: d'une part, l'administration gouvernementale change de discours et les politiques étatiques interpellent les intervenants locaux et régionaux; d'autre part, les acteurs sociaux à la base revendiquent plus d'autonomie et plus de pouvoir pour la société civile à l'échelle locale (Bélanger et Lévesque, 1988). Le local devient ainsi un cadre de référence significatif et pertinent pour un grand nombre d'acteurs sociaux qui y voient un lieu d'ancrage et de raffermissement de leur autonomie ainsi qu'une occasion d'innovation sociale[4]. Alors que les gouvernements envisagent le local davantage comme une bouée de sauvetage, les acteurs locaux y trouvent la possibilité de mieux maîtriser leurs espaces de développement. Ainsi, l'espace local s'impose comme cadre de référence efficace et mobilisateur autant pour les administrations étatiques que pour les institutions représentatives des milieux locaux. L'État n'est pas écarté mais son statut change: jadis acteur central, il se redéfinit comme un partenaire du développement.

LE CONSENSUS AUTOUR DU PARTENARIAT LOCAL

Il est important de souligner que ce recentrage social autour du local est étroitement associé aux réagencements de l'espace économique. Les modifications de l'environnement économique international induisent des stratégies de repositionnement des espaces locaux sur les échiquiers économiques national et

international. Ainsi, la mondialisation de la sphère économique et la localisation de la sphère sociale constituent des processus fortement interreliés.

Il n'est donc pas étonnant que de nombreux auteurs aient soulevé la problématique de la dévitalisation économique et de la crise de l'État-providence dans ce recentrage des rapports sociaux autour d'espaces locaux en fonction des modèles de développement maîtrisables par le citoyen (Lacour, 1986; Guigou, 1986; Lesemann, 1988b). Cependant, il n'y a pas que le contexte économique ou les contraintes externes qui expliquent ce phénomène. Les changements de valeurs, notamment au niveau de l'appartenance territoriale (Bailly, 1986, p. 39), apparaissent tout autant comme un facteur déterminant dans l'émergence du partenariat local.

La reconnaissance des spécificités culturelles et sociales semble être à la base de la revitalisation, voire de la revalorisation des communautés locales. Le local s'impose donc comme un référent culturel significatif pour la mobilisation des multiples acteurs. Ceux-ci font converger leurs forces à travers des projets définis collectivement selon une logique territoriale. Ces actions conjointes sont plus qu'une stratégie de réaction au désengagement de l'État. Le partenariat local — c'est-à-dire l'action conjointe d'acteurs regroupés dans des projets de réhabilitation de quartiers, des localités rurales, des villes ou des régions — constitue un mécanisme de reconstitution horizontale d'une société en apparence éclatée sous l'effet de la crise de l'État nation. Ainsi, les acteurs sociaux s'inscrivent dans une nouvelle démarche où la proximité territoriale prime sur les distances sociales.

LE PARTENARIAT EN ACTIONS LOCALES

Une nouvelle représentation des espaces sociaux et des approches du développement est actuellement en gestation. En effet, les territoires constituent des lieux de création de synergies positives et dynamiques entre les producteurs, les décideurs locaux et les citoyens; autour des territoires se configurent des réseaux de collaboration et de partage qui contribuent à territorialiser les rapports sociaux et économiques (Greffe, 1989, p. 88; Bouvier *et al.*, 1986, p. 146).

LE CONTRAT SOCIAL EN ACTION: FORMES ET ACTEURS DU PARTENARIAT

La notion de partenariat regroupe une large variété d'expériences et de pratiques. L'analyse des réflexions théoriques et des études de cas, portant sur la participation des acteurs à la réalisation de programmes et de projets de développement définis localement, nous permet de distinguer plusieurs formes de partenariat. Ces dernières ont été regroupées en quatre grands types: le partenariat politique interétatique, le partenariat mixte technoproductif, le partenariat corporatiste de base privée et le partenariat public-communautaire. Analysons en détail chacun de ces types de partenariat.

Le partenariat politique interétatique: pour le repartage du pouvoir

Le partenariat politique interétatique résulte du nouveau partage de pouvoir entre des dispositifs centraux de l'administration étatique ainsi que des dispositifs régionaux et locaux. Les gouvernements et les institutions de pouvoir local et régional convergent vers une «gestion associée» des espaces locaux, où encadrement et autonomie ne s'opposent pas, mais s'intègrent dans un partenariat à la fois économique et politique (Maurel, 1988). Des contrats, désignés par des appellations diverses (contrats de plan, ententes cadres, etc.), sont signés par les paliers centraux de l'État et des institutions locales. Ils consignent des programmes et des projets de développement auxquels ont été associés divers partenaires, et définissent les modalités financières de la contribution de chaque partenaire.

Ce type de collaboration interétatique est de plus en plus courant au Québec, mais, à notre avis, l'expérience française demeure le meilleur exemple. Rappelons qu'une réforme administrative réalisée en 1982 modifie le partage de compétences entre le gouvernement central français et les gouvernements régionaux et locaux: c'est la décentralisation. Un des résultats majeurs de ce processus réside dans la signature des contrats de plan entre l'État et les régions[5]. Il s'agit d'ententes financières sur un groupe de programmes qui couvrent l'ensemble des compétences des régions.

En 1987, le gouvernement français a établi un certain nombre d'objectifs relativement au développement régional dans le but d'orienter les contrats État-régions. Quatre objectifs ont alors été formulés: 1) la création d'emplois et le développement de la compétitivité des entreprises, en vue de renforcer le potentiel des régions dans la perspective du marché unifié européen de 1993; 2) la formation, la recherche et les transferts de technologie; 3) le développement des infrastructures de communication, principalement les routes, en vue de doter les régions d'un réseau performant de transport et de communications valorisant la place de la France en Europe; et 4) la mise en place des Programmes d'aménagement concerté du territoire (PACT) qui poursuivent la conjugaison des efforts de l'État, des régions, et, le cas échéant, des autres collectivités locales, dans le cadre de programmes visant à la solidarité territoriale et à la priorisation d'un certain nombre de stratégies de développement[6].

Parallèlement, les régions ont présenté leurs propres priorités pour les cinq prochaines années, afin de les confronter avec celles du gouvernement. Examinons plus en détail, à titre d'exemple, les priorités établies dans le cas d'une région, soit celle des Pays de la Loire. Dans ce cas, les priorités définies sont: 1) désenclaver la région pour l'ouvrir aux grands courants d'échanges internationaux; 2) relever le niveau de formation de la main-d'oeuvre en adaptant l'éducation aux besoins de l'économie régionale; 3) favoriser la compétitivité des entreprises afin de les mettre au niveau européen par le soutien à la recherche, aux transferts de technologie, à l'exportation et à l'adaptation de l'appareil de production; 4) maintenir un tissu rural dynamique en poursuivant et en développant de nouvelles formes d'aménagement rural; 5) exploiter les richesses économiques naturelles maritimes par une politique active d'aménagement du

littoral; et 6) contribuer à l'équilibre économique et social de la région en poursuivant l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

La signature d'un contrat de plan entre l'État et la région des Pays de la Loire pour la période de 1989-1993 est venue couronner ce processus en 1989. Ce plan établit 24 programmes qui sont regroupés sous 4 grands thèmes: 1) l'emploi, le développement local et la compétitivité des entreprises; 2) la recherche et la formation; 3) les infrastructures de communication; et 4) les programmes d'aménagement concerté du territoire. Chaque programme est financé conjointement par l'État et l'Hôtel de région (le gouvernement régional), et, exceptionnellement, d'autres intervenants.

Les contrats de plan consacrent en quelque sorte le partenariat comme un aspect du processus de planification et d'exécution de la mise en valeur des ressources. Ils donnent aux régions un certain pouvoir économique tout en assurant la poursuite des objectifs du gouvernement central. Le partenariat permet de nouer entre elles des institutions structurellement et politiquement différentes[7]. Ce type de démarche partenariale présente certes des aspects positifs, le plus important étant la possibilité des acteurs locaux et des citoyens d'intervenir dans les choix qui concernent leur qualité de vie. Toutefois, il semble que dans la plupart des cas de partenariat entre des paliers de gouvernement de niveau central et local, les résultats des opérations de partenariat ne bénéficient pas toujours aux acteurs locaux. Le gouvernement est toujours celui qui fixe les grandes orientations auxquelles doivent se conformer les structures régionales et locales.

Le partenariat technoproductif: pour la maîtrise locale de la technologie

Le deuxième type de partenariat que nous distinguons est celui qui réfère aux collaborations établies depuis plusieurs années, plus ou moins selon les pays, essentiellement entre les universités, les entreprises et les gouvernements locaux. Ces collaborations portent sur la maîtrise locale de la technologie et sur la création d'un climat stimulant pour l'entreprise et pour l'investissement. Leur objectif est d'organiser l'économie locale sur des bases territoriales en créant un système productif où se nouent la recherche scientifique et les réalisations technologiques, à travers des liens aussi bien institutionnels qu'individuels (Planque, 1983; Gilly, 1987). Les universités assument un rôle de leadership dans la constitution de ce type de collaborations (Fusfeld, 1989, p. 112; Howell et Daignault, 1989, p. 47).

Ce genre de partenariat est bien ancré aux États-Unis. Par exemple, à Baltimore, le partenariat technoproductif a eu une incidence appréciable sur la réussite économique de la ville (Berkowitz, 1989, p. 101). À Lowell, au Massachusetts, les pouvoirs publics ont misé sur le partenariat pour remédier à la dévitalisation urbaine. Ils ont élaboré des stratégies de développement local axées sur la réhabilitation du patrimoine industriel, la diversification du tissu économique et sur la promotion de l'initiative et de l'innovation locales (Bouvier, 1988, pp. 334-335). À Stanford, les élus municipaux ont choisi de valoriser la coopération université-entreprise. Dans d'autres villes, les pouvoirs locaux vont jusqu'à intervenir dans l'embauche d'enseignants prestigieux d'universités publiques ou

dans la création de centres de haute technologie. Dans certains cas, les enseignants investissent dans l'industrie et partagent avec elle les redevances provenant de l'exploitation des brevets (Cornette, 1988). Le cas bostonien est l'exemple le plus cité en ce qui concerne la réussite de la concertation université-entreprise.

Dans ce type de partenariat, chaque partenaire semble jouer un rôle spécifique. L'université génère les transferts technologiques et agit comme animateur de l'intégration horizontale de la production et la technologie. Les gouvernements locaux élaborent une stratégie de développement local et agissent comme médiateurs rassemblant les acteurs privés autour d'un projet commun. Les entreprises privées renoncent aux avantages immédiats de la concurrence et acceptent de partager certaines ressources, assurant ainsi la survie des projets, pour mieux profiter à long terme des résultats économiques de cette collaboration.

Le partenariat corporatiste de base privée ou la stimulation de l'entrepreneuriat

Un troisième type de partenariat, qui peut être dégagé, concerne la constitution de corporations de développement dont le but est la promotion et le financement de l'entrepreneuriat. Aux universités, municipalités et entreprises s'ajoutent dans ce cas des organisations privées, à but lucratif ou non lucratif, qui peuvent prendre plusieurs formes (sociétés de développement ou de création d'entreprises, organismes professionnels, trusts, fondations, etc). Ces organisations, dont la structure de fonctionnement diffère d'une région à une autre, voire d'un pays à un autre, assument soit le financement, soit la coordination d'opérations de développement ou de formation à l'échelle des quartiers, des villes ou des régions, essentiellement dans le but d'encourager, le plus souvent par le biais du dynamisme entrepreneurial, la revitalisation du tissu social et économique local. Plusieurs municipalités étatsuniennes sont dotées de tels organismes de promotion de l'*entrepreneurship*. Des corporations fondées par l'entreprise privée, comme l'*Allegheney Conference on Community Development* de Pittsburgh, la *Michigan Strategic Fund*, la *Detroit Economic Growth Corporation*, ont soutenu les projets de revitalisation sociale et économique de territoires urbains en collaboration avec les municipalités de leurs villes respectives (Levallois, 1988, p. 104).

Un bon exemple étatsunien de ce type de partenariat est celui de la ville de Philadelphie, où les 30 plus grandes entreprises se sont regroupées pour former la *Greater Philadelphia First Corporation* afin de contribuer au développement économique de l'agglomération. Ensuite, elles ont formé avec les élus locaux la *Greater Philadelphia Economic Development Coalition* qui, largement financée par l'entreprise privée, est devenue le principal lieu de coopération territoriale en matière de développement. La mise sur pied de cet organisme visait trois objectifs: 1) attirer des nouvelles entreprises; 2) créer un environnement favorable aux nouveaux entrepreneurs; et 3) trouver des solutions aux graves problèmes sociaux qui affectent les couches sociales les plus démunies. L'expérience semble concluante: grâce à cet organisme, le centre-ville de Philadelphie a été restauré et de nouveaux sièges sociaux sont venus s'y installer, des secteurs industriels innovateurs ont été développés et la qualité de la vie des citoyens s'est vue améliorée, du moins selon l'analyse faite par Widner (1989).

La Grande-Bretagne, où le partenariat entre le secteur privé et les institutions de pouvoir local joue un rôle majeur, compte aussi des exemples intéressants en cette matière. Là s'est développée une formule originale: celle des trusts. Par exemple, dans la ville de St-Helens en Angleterre, la Société Pilkington Brothers a formé un trust où sont représentés la ville, la société, les représentants de la chambre de commerce, les syndicats et les PME (Greffe, 1989, p. 57).

Cette formule a aussi été expérimentée au Québec, dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. À la fin de 1986, les principales entreprises régionales, dont la multinationale Alcan, participent conjointement avec les deux paliers de gouvernement à la création de la Société en commandite de création d'entreprises (Soccrent). La constitution de cette société découle du processus de concertation régionale, amorcée lors du sommet sur le développement et l'économie de la région tenu en 1984 (Brassard, 1987), et de l'impulsion du recteur de l'université régionale[8].

La société avait comme principale mission de pallier aux effets sociaux négatifs des transformations technologiques de la grande industrie, notamment en ce qui concerne la diminution d'emplois. Cela amène la société à adopter deux stratégies: la première vise la création d'emplois, par la constitution d'un organisme de support à la gestion d'entreprises; la deuxième vise la création d'entreprises innovatrices, par la constitution d'un fonds de capital de risque. Ce fonds, qui était de dix millions de dollars au début, doit doubler dans les prochaines années. Cette société en commandite a donc été créée pour générer des entreprises nouvelles et pour permettre l'expansion de celles existantes[9].

Selon les bilans réalisés par les responsables de l'organisme, les résultats sont prometteurs: depuis sa création, Soccrent a investi dans 26 petites et moyennes entreprises régionales, dont certaines innovent au plan technologique et atteignent des marchés internationaux. Évidemment, cette expérience ne constitue pas une panacée à la perte massive d'emplois. Pour rétablir la croissance de l'emploi industriel dans la région, il faudrait investir des sommes comparables aux investissements qui ont amené sa compression, ce qui déborde largement les objectifs des entreprises commanditaires de Soccrent. Il demeure que l'expérience est intéressante dans la mesure où elle engage une démarche de collaboration inter-entreprises, définie sur une base régionale, ce qui traduit les effets mobilisateurs du local dans la territorialisation des rapports sociaux.

Le partenariat public-communautaire: contre la marginalisation sociale

Un quatrième type de partenariat s'établit entre des associations à caractère communautaire, des institutions de pouvoir local, des institutions gouvernementales et, dans certains cas, des entreprises. Dans un partenariat public-communautaire, les associations conçoivent et mettent en oeuvre des programmes de développement social ainsi que des opérations spécifiques en vue d'améliorer les conditions de certains groupes sociaux ou de quartiers marginalisés. En Europe, il existe des cas où des municipalités (communes) et des associations font la promotion de ce type de partenariat. Certaines municipalités mettent en place des

«maisons d'associations» afin de créer des réseaux communautaires et de faciliter la concertation avec les autorités locales (Bloch-Lainé, 1989, p. 48). C'est le cas aussi des mutuelles de services constituées en France. Il s'agit d'organisations dont le but est de susciter des échanges de services entre des individus, afin de développer la qualité de vie et le développement de l'entraide. La mutuelle permet d'organiser des services de réciprocité. Ces «entreprises sociales» développent des activités durables d'insertion ainsi que des nouvelles initiatives, tout en procurant des services importants à la collectivité (santé, formation, garderie, etc.) et en créant des emplois. Il est de plus en plus courant que des associations communautaires et des groupes de pression deviennent des partenaires de l'action locale et s'investissent dans le champ des services publics ou de la création d'emplois (Arocena, 1986).

En Amérique du Nord, et particulièrement au Québec, ces regroupements sont plus spontanés et répondent d'abord aux besoins des associations elles-mêmes, mais les rapports avec le pouvoir local ne tardent pas à s'établir (Klein et Gagnon, 1989). Ce type de partenariat peut être illustré par le cas québécois des corporations de développement économique et communautaire (CDEC). Dès le début des années 1980, ces corporations impulsées par le mouvement associatif communautaire, dont le modèle s'inspire largement de l'expérience étatsunienne, cherchent à revitaliser les quartiers urbains défavorisés de Montréal. Leur objectif est la mise en commun des ressources sur une base territoriale, afin de favoriser la création d'emplois et d'entreprises et d'améliorer l'employabilité de la population locale. Leur mandat est ambitieux: faire le lien entre le développement économique et le développement social pour améliorer la qualité de vie de la population (Lemelin et Morin, 1989, p. 103). Les CDEC veulent pallier au processus de déclin des quartiers affectés par les mutations sociales et technologiques en cours, en misant sur la formation de la main-d'oeuvre et la création de petites industries locales. Ainsi, elles se consacrent à l'élaboration de stratégies alternatives de développement (Favreau, 1989; Hamel, 1989; Fontan, 1990).

On note que, dans ce type de partenariat, la stratégie visant à susciter des investissements a été couplée à la recherche de solutions aux problèmes des couches sociales démunies. Ces corporations, financées largement par des subventions gouvernementales, mais gérées par des acteurs locaux, interviennent dans la recherche de solutions aux problèmes de développement et de gestion territoriale, ce qui les amène à assumer un rôle autrefois dévolu à l'État.

LES CONDITIONS POUR UN PARTENARIAT INNOVATEUR DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les répercussions du partenariat sont donc multiples, les principales se situant au niveau de la création d'emplois, de la gestion du social et de la décentralisation du pouvoir. De façon globale, son principal impact réside dans l'accentuation du mouvement de territorialisation sociale qui s'accomplit à des niveaux géographiques de plus en plus fins et qui conduit à des modes de régulation beaucoup plus décentralisés (Romefort, 1988, p. 39). L'approche partenariale du

développement définit des espaces de coopération et de solidarité locales plus proches des réalités sociales que les découpages administratifs traditionnels (Boure *et al.*, 1985, p. 85; Dommergues, 1989, p. 39).

La plupart des travaux consultés conçoivent le partenariat comme une caractéristique fondamentale et une condition inhérente du développement local. Dans cette perspective, le partenariat est associé à la territorialisation de l'action sociale, à la mise sur pied de réseaux de communication entre les organisations, à la reconnaissance de l'autonomie et l'identité locale, à la convergence des stratégies publiques et privées, ainsi qu'à la mobilisation de la population et ses ressources, y compris les mouvements sociaux (Bassand *et al.*, 1986; Lalanne, 1989). Cependant, le partenariat n'exclut pas les conflits propres aux rapports sociaux (Cooper, 1982, p. 9). Au contraire, il résulte d'une dynamique de «coopération conflictuelle» (Dommergues,1988, p. 24).

En effet, référant au cas européen, Gill (1989) rappelle que les politiques de gestion conjointe des entreprises isolent les travailleurs dans chaque unité productive, ce qui peut créer un climat de fragilité aussi bien des contrats de travail que des programmes sociaux, au profit évidemment des investisseurs et des administrations gouvernementales. Quant à la création d'emplois découlant de cette forme de partenariat, il demeure que ces emplois sont précaires et mal rémunérés (Klein et Gagnon, 1989, p. 74). D'ailleurs, les gouvernements cherchent à transférer une partie des coûts de la gestion sociale de la décroissance vers les institutions locales et les groupes communautaires (Désilets *et al.*, 1987, p. 89). Donc, le fait que chaque partenaire poursuive ses propres intérêts, ce qui correspond à la dynamique propre au partenariat, soumet le processus à des rapports de pouvoir. À moins que certaines conditions ne soient satisfaites, le partenariat risque de demeurer un cadre de gestion des rapports sociaux et de servir d'abord les intérêts des élites dirigeantes.

La première de ces conditions concerne la nécessaire équité entre les partenaires. Selon Dommergues (1988, pp. 25-26) et Bandy (1987, p. 147), ceux-ci doivent avoir des droits et des devoirs réciproques, ainsi que des pouvoirs et des responsabilités comparables. Ils doivent tous retirer des avantages tangibles ou intangibles de même importance. La deuxième condition interpelle le consensus entre les partenaires, eu égard aux programmes et aux orientations établis dans la démarche partenariale, ainsi que leur participation à la mise en oeuvre de ces programmes (Arocena, 1986). La troisième condition concerne le rôle central que doit avoir l'initiative locale (Mormont, 1989, p. 155). Cette initiative doit être nourrie par une identité locale forte et par la mobilisation des populations concernées (de Gaulejac *et al.*, 1989, p. 64). Une quatrième condition fait appel à l'ouverture de l'État, qui doit combiner la déconcentration administrative avec la décentralisation du pouvoir (Godard, 1986, p. 168). La cinquième condition concerne les structures de pouvoir local (municipalités régionales ou locales, conseils, communes, etc). Celles-ci semblent bien placées pour veiller au respect des conditions établies entre les partenaires afin de créer de nouvelles conditions de développement et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, comme le

démontrent certains exemples réussis, précédemment évoqués (Lemelin et Morin, 1989, p. 173).

Bref, le partenariat doit déborder le système institué, s'orienter vers l'invention de nouvelles structures et institutions afin de dépasser le cloisonnement et la sectorialisation propres à la régulation de type keynésienne (Arocena, 1986, p. 66). Là, seulement, le partenariat pourra agir comme l'instrument d'un développement local défini par les citoyens et les acteurs locaux dans le respect de leurs besoins endogènes.

DES NOUVEAUX DÉFIS AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

À partir du contexte évoqué et des études consultées, il est possible d'affirmer que les acteurs (État, pouvoirs locaux, institutions, entreprises, citoyens) s'orientent vers une nouvelle forme de contrat social, celle du partenariat, qui contribue à recentrer les rapports sociaux autour du local, tout en reconstituant la stabilité sociale disparue avec la perte de signification et de pertinence de l'État nation. Le partenariat local a ainsi un rôle important en ce qui concerne la gestion des rapports sociaux, à savoir le réaménagement des rapports entre les acteurs par la structuration de niveaux locaux de collaboration économique. Un nouveau partage de pouvoir semble s'établir entre l'administration étatique, le pouvoir local, l'entreprise et le mouvement associatif. Ces acteurs convergent dans une «gestion associée» des rapports sociaux, où encadrement et autonomie ne se repoussent pas mais s'intègrent sur les plans à la fois économique, social et politique; instituant ainsi un processus où la proximité spatiale prime sur les distances sociales.

Cette tendance correspond aux réagencements observés au niveau de l'espace économique mondial. En effet, la modification de l'environnement économique international induit des stratégies nouvelles de repositionnement. Ainsi, la mondialisation de la sphère économique et la localisation de la sphère sociale constituent des processus interreliés. Donc, le partenariat, tout en participant à l'approche holistique et innovatrice du développement local, devient un nouveau mode de régulation des rapports sociaux à l'échelle locale et, par conséquent, il constitue un aspect important de la régulation du système social et économique au niveau global. Dès lors, le partenariat local a deux types de résultats: d'une part, des acteurs très divers et peu habitués à collaborer dans des structures de coopération s'intègrent horizontalement dans des structures et institutions définies sur une base territoriale; d'autre part, des espaces périphériques ou excentriques parviennent à s'intégrer verticalement dans des stratégies régionales et nationales, voire même internationales.

Les mécanismes sociaux qui en résultent posent des défis importants aux politiques de développement local. D'abord, la logique sectorielle doit être remplacée par une logique territoriale. Les politiques de développement traditionnelles cherchent à développer des secteurs ou des filières (par exemple, les

pâtes et papiers, l'aluminium, l'aérospatiale, etc.), où les intervenants s'intègrent verticalement à une échelle au moins nationale, et même supranationale. Toutefois, ce qui s'impose aujourd'hui ce sont des politiques et des interventions intégrées localement et horizontalement.

Ensuite, la promotion de l'entrepreneuriat doit s'inscrire dans un processus de renforcement des milieux régionaux et locaux en dévitalisation. Car il faut rendre la vie viable, dynamique, surtout pour les jeunes. Le dynamisme culturel peut susciter le développement économique, mais il faut d'abord encourager ce dynamisme par des interventions qui diversifient les services aux citoyens, qui suscitent des sentiments identitaires et qui encouragent les cultures locales.

Puis, il existe le besoin de renverser le rapport de dépendance à l'égard des nouvelles technologies produites ailleurs et contrôlées de l'extérieur. Selon la plupart des travaux consultés, ce qu'il faut c'est structurer des réseaux régionaux entre les entreprises consommatrices de haute technologie et les institutions de recherche et d'enseignement supérieur productrices de technologies, ce qui a entre autres des retombées sur la qualité et sur la quantité des services accessibles aux communautés. Ces rapports doivent être certes institutionnels mais aussi individuels pour faciliter l'intensité des échanges nécessaires à la production et à la consommation de technologie. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de maîtriser localement les changements technologiques et de créer des technologies appropriées aux besoins locaux.

Enfin, il faut souligner la nécessaire participation des citoyens à la prise de décisions concernant les ressources de leur milieu, par l'intégration des mouvements sociaux locaux aux mécanismes de gestion du local et ce dans le but de développer une approche participative qui déborde le cadre purement institutionnel pour intégrer effectivement tous les citoyens. Là, il faut innover. À ce titre, le degré d'ouverture et de créativité de la part des dirigeants locaux peut favoriser ou non la mise en place de mécanismes de participation.

Une politique efficace de partenariat local doit donc se situer dans un changement de paradigme de développement: il faut d'abord chercher à atteindre le bien-être des populations et ensuite les performances économiques. Cela passe directement par l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. Un milieu qui assure une qualité de vie élevée est aussi un milieu attractif tant du point de vue économique que social, aussi bien pour les citoyens que les entreprises. Ce qui s'impose donc, c'est l'établissement de mécanismes permettant aux acteurs locaux de gérer leur développement de façon à répondre aux besoins endogènes des citoyens et des communautés et à redresser les effets du développement inégal qui préside aux rapports des sociétés locales à la sphère économique mondiale.

NOTES

1 La recherche qui a permis la réalisation de ce travail a été financée par le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) et par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSHC). Les auteurs tiennent à remercier ces deux institutions. Ils remercient aussi les trois évaluateurs anonymes pour leurs suggestions et commentaires.

2 La recension des écrits a été réalisée entre janvier et juin 1990 par Christiane Gagnon et Suzanne Tremblay. Les paramètres de la recherche bibliographique ont été assez larges, ce qui a permis de recenser des oeuvres qui, bien que portant sur divers aspects du partenariat, n'utilisent pas ce concept pour désigner les réalités étudiées. Une base de données informatisées sur une centaine d'ouvrages incluant près de 500 fiches de lecture a été dressée.

3 Sur des illustrations et des analyses de l'essoufflement de la régulation keynésienne, voir les divers articles inclus dans Hamel *et al.* (1988) et Hamel et Mormont (1989).

4 La notion de local désigne ici des microterritoires qui constituent des milieux de vie et de travail, provoquant chez les communutés des sentiments d'identité et d'appartenance. Les dimensions de ce type de territoire varient d'un contexte national à un autre. Aussi faut-il voir le local comme un cadre spatial de cohésion sociale et non comme un espace déterminé, de nature administrative ou autre. Il est important de distinguer la notion de local de celle de régional. Dans ce travail, la notion de régional réfère davantage à un cadre administratif créé par l'État. Il faut cependant comprendre que cette distinction n'est que formelle et qu'elle contient un certain degré de relativité, selon la référence adoptée et la problématique étudiée.

5 Un autre exemple de la pratique partenariale qui s'implante en France est celui des chartes intercommunales. L'objet de ces chartes est de rassembler le plus grand nombre de partenaires autour d'objectifs économiques, sociaux, culturels et d'aménagement, sous le signe de la décentralisation et de la planification. Les chartes intercommunales sont présentes dans toutes les régions et dans presque tous les départements français (Bouvier *et al.*, 1986, p. 94).

6 Cette partie du travail s'inspire d'une recherche comparative sur les contrats de plan français et les ententes-cadre pour le développement régional québécois réalisés en 1988. Pour des résultats plus complets de cette recherche, voir Klein (1991).

7 À titre d'exemple, notons qu'au moment de la préparation et de la signature de ce plan, le Gouvernement et la Région étaient dominés par des partis politiques opposés.

8 La description sommaire que nous faisons du cas de Soccrent s'inspire d'un travail réalisé à la session d'automne 1990 par les étudiantes Dhelly Simard et Julie Simard dans le cadre d'une activité de la maîtrise en Études régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les professeurs responsables de cette activité étaient P.A. Tremblay et J.L. Klein.

9 Soccrent investit essentiellement dans des petites et moyennes entreprises régionales en démarrage ou en expansion, oeuvrant dans des domaines liés à la transformation, particulièrement dans ceux reliés à la transformation de l'aluminium, de la forêt, de produits agricoles et d'autres ressources naturelles. Elle voit cependant à ne pas concurrencer indûment des entreprises déjà existantes dans la région, à moins que la situation du marché le permette.

BIBLIOGRAPHIE

AMIN, Samir (1986) *La déconnexion. Pour sortir du système mondial.* Paris, La Découverte, 333 p.

AROCENA, José J. (1986) *Le développement par l'initiative locale.* Paris, L'Harmattan, 226 p.

ATHIK, Victo (1989) Développement économique des communautés locales: déplacements dans la réflexion théorique au cours des années quatre-vingt. *Revue internationale d'action communautaire,* 22/62: 141-150.

BAILLY Antoine, (1986) Le développement des régions marginales: plaidoyer pour une analyse globale. *In* William Coffey et Roseann Runte (éds) *Le développement local: l'avenir des communautés culturelles isolées et des petites régions économiques.* Pointe de l'Église, Presses de l'Université de Sainte-Anne, pp. 33-42.

BANDY, Dewey (1987) Local development policy in the 1980. *Journal of Planning Literature,* 2(2): 136-152.

BASSAND, Michel-M., DAINARD, François-F., PEDRAZZINI, Yves-Y. et PERRINJAQUET, Roger R. (1986) *Innovation et changement social.* Lausanne, Presses polytechniques romandes, 136 p.

BÉLANGER, Paul-R. et LÉVESQUE Benoît (1988) Une forme mouvementée de gestion du social: les CLSC. *Revue internationale d'action communautaire,* nº 19/59: 49-64.

BERKOWITZ, Bernard (1989) Baltimore: une structure partenariale de développement économique. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 99-103.

BLOCH-LAINÉ, François-F. (1989) Les tendances. *In* François-F. Bloch-Lainé (éd.) *Associations et développement local.* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, pp. 3-49.

BOURE Robert, DARRÉON, J-Louis et MIGNARD, Patrick (1985) Hautes-Pyrénées, Midi-Pyrénées. *Notes et Études Documentaires.* nº 4799.

BOUVIER, Jacques (1988) Succes story 3. Une municipalité: Lowell (Mass.). *In* Pierre Dommergues (éd.) *La société de partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, pp. 331-335.

BOUVIER, Michel, ESCLASSAN, Marie-Christine et PERRIN, René (1986) *Solidarités locales: les chartes intercommunales de développement et d'aménagement.* Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

BOYER, Robert (1986) *La théorie de la régulation: une analyse critique.* Paris, La Découverte.

BRASSARD, Marie-Joëlle (1987) *La restructuration institutionnelle en région: l'exemple du Saguenay—Lac-Saint-Jean.* Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, mémoire de maîtrise non publié, 162 p.

BRUYN, Severyn T. et MEEHAN, James (1987) *Beyond the market and the state.* Philadelphia, Temple University Press, 257 p.

CLAVAL, Paul (1986) Les idéologies spatiales. *Cahiers de géographie du Québec,* 29(77): 261-269.

COOPER, Martha (1982) *La recherche d'un consensus. Organiser le dialogue entre pouvoirs publics et interlocuteurs sociaux.* Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 100 p.

CORNETTE, Guy (1988) Tout ce que vous devez savoir sur le phénomène «Silicon Valley». *In* Pierre Dommergues (éd.) *La société de partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, pp. 309-318.

DANON, Laurence (1987) L'interventionnisme américain en faveur de l'entrepreneur et de l'innovateur technologique. *In* Alain de Romefort (éd.) *Promouvoir l'emploi. Convivialité et partenariat.* Paris, L'Harmattan, 181 p.

DE GAULEJAC, Vincent, BONETTI, Michel et FRAISSE, Jean (1989) *L'ingénierie sociale.* Paris, Syros, 177 p.

DÉSILETS, Esther, LALIBERTÉ, Raymond, LEBOEUF, Louise et ROSE, Ruth (1987) *La force des idées la force du nombre.* Québec, Solidarité Populaire Québec, 111 p.

DOMMERGUES, Pierre, éd. (1988) *La société du partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, 439 p.

_____ (1989) L'équilibre instable entre le macro et le microéconomique. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 39-42.

DUBOSCQ, Pierre, (1989) Aménagement territorial, dialectique identitaire: la France d'après 1974. *L'espace géographique,* 4: 321-329.

FAVREAU, Louis (1989) Mouvement populaire et développement local: le défi de l'économie communautaire. *In* Christiane Gagnon *et al.* (éds) *Le local en mouvements.* Chicoutimi, UQAC-GRIR, pp. 365-384.

FONTAN, Jean-Marc (1990) Les corporations de développement économique et communautaire: une des avenues du développement social dans l'économique. *Coopératives et développement*, 21 (2): 51-68.

FUSFELD, Hebert (1989) L'Université, l'industrie et le développement régional. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 111-116.

GILL, Louis (1989) *Les limites du partenariat. Les expériences sociales-démocrates de gestion économique en Suède, en Allemagne, en Autriche et en Norvège.* Montréal, Les éditions du Boréal, 151 p.

GILLY, Jean-Pierre (1987) Innovation et territoire: pour une approche méso-économique des technopôles. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5: 785-794.

GODARD, Olivier et CERON, Jean-Paul (1986) La décentralisation en France: un levier pour le développement local? *In* Bernard Guesnier (éd.) *Développement local et décentralisation.* Paris, Éditions régionales européennes, pp. 147-171.

GREFFE, Xavier (1989) *Décentraliser pour l'emploi. Les initiatives locales de développement.* Paris, Economica, 296 p.

GROUX, Guy (1988) France: l'entreprise, lieu privilégié de la négociation contractuelle? *In* Pierre Dommergues (éd.) *La société de partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, pp. 419-427.

GUIGOU, Jean-Louis (1986) Le développement local: espoirs et freins. *In* Bernard Guesnier (éd.) *Développement local et décentralisation.* Paris, Éditions régionales européennes, pp. 43-64.

HAMEL, Pierre et MORMONT, Marc, éds (1989) De l'espace pour le local. *Revue internationale d'action communautaire*, 22/62, 211 p.

HAMEL, Pierre, MANSEAU, H. et SAEZ, G., éds (1988) Repenser les solidarités étatiques. *Revue internationale d'action communautaire*, 19/59, 213 p.

HAMEL, Pierre (1989) Le développement local en milieu urbain: un modèle controversé. *Revue internationale d'action communautaire*, 22/62: 127-137.

HARRISON, Bennet et BLUESTONE, Barry (1988) *The Great U-Turn. Corporate restructuring and the Polarizing of America.* New York, Basic Books, 242 p.

HOWELL, James et DAIGNAULT, Linda (1989) Initiatives locales et qualités entrepreneuriales. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 43-51.

JOHNSTON, R.J. (1986) The state, the region and the division of labor. *In* Allen Scott et Michel Storper (éds) *Production, Work, Territory.* Boston, Allen & Unwin, pp. 265-280.

KENNEDY, Craig (1989) Services de proximité et entrepreneuriat social. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 167-172.

KLEIN, Juan-Luis et GAGNON, Christiane (1989) *Le social apprivoisé. Le mouvement associatif, l'État et le développement local.* Hull, Asticou, 146 p.

KLEIN, Juan-Luis (1989) Développement régional et espace local: vers une régulation territorialisée. *Revue internationale d'action communautaire*, 22/62: 117-128

_____ (1990) Les limites de la régulation: crise de l'État-Nation et gestion du local. *Espaces Temps*, 43-44: 50-54.

_____ (1991) Le partenariat dans le dévelopement régional en France et au Québec. *In* Bruno, Jean *et al.* (éds) *De la Loire au Saint-Laurent.* Rimouski, Chicoutimi, Nantes, GRIDEQ, GRIR, CNRS (à paraître).

LACOUR, Claude (1986) Management du territoire et du développement local. *In* Bernard Guesnier (éd.) *Développement local et décentralisation.* Paris, Éditions régionales européennes, pp. 189-209.

LALANNE, Luc (1989) Les champs socio-institutionnels et les orientations de politique sociale dans lesquelles se développent les actions collectives. *In* Bernadette Blanc *et al.* (éds) *Actions collectives et travail social.* Paris, Éditions ESF, pp. 9-24.

LAVERGNE, François (1988) France: du territoire local à l'Europe. *In* Pierre Dommergues (éd.) *La société de partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, pp. 109-115.

LEMELIN, André et MORIN, Richard (1989) *Le développement économique local et communautaire: éléments d'analyse et piste de réflexion pour une stratégie municipale.* Montréal, INRS-Urbanisation, 283 p.

LEROUX, Richard (1987) Maintenir des bases cohérentes. *In Fais-moi signe de changement. Actes du colloque provincial sur le développement communautaire.* Victoriaville, Corporation de développement communautaire des Bois-Francs, pp. 98-101.

LESEMANN, Frédéric (1988a) *La politique sociale américaine.* Montréal, Éditions Saint-Martin, 192 p.

_____ (1988b) Éclatement ou recomposition du social? Quelques réflexions à partir de la situation du Québec et d'ailleurs. *Revue internationale d'action communautaire,* nº 20/60: 125-130.

LEVALLOIS, André (1988) L'organisation de l'espace. *In* Pierre Dommergues (éd.) *La société de partenariat.* Paris, Afnor-anthropos, pp. 87-107.

LÉVY, Jacques (1989) Quel espace pour la démocratie urbaine? *In* Christiane Gagnon *et al.* (éds) *Le local en mouvements.* Chicoutimi, UQAC-GRIR, pp. 313-331.

LUNG, Yannick (1983) Régimes d'accumulation et dynamiques spatiales. *Revue d'économie régionale et urbaine,* 3: 441-457.

MAUREL, E. (1988) Où va l'action sociale? *Revue internationale d'action communautaire,* 19/59: 75-81.

MORMONT, Marc (1989) Le local convié au développement. *Revue internationale d'action communautaire,* 22/62: 51-163.

PAYETTE, Michel (1989) *Le défi du plein emploi: un nouveau regard économique.* Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, 92 p.

PLANQUE, Bernard (1983) *La planification décentralisée.* Paris, LITEC Éditeur.

POLÈSE, Mario (1986) Le développement économique des petites régions est-il possible? Tendances récentes et voies d'avenir. *In* William Coffey et Roseann Runte (éds) *Le développement local: l'avenir des communautés culturelles isolées et des petites régions économiques.* Pointe de l'Église, Presses de l'Université de Saint-Anne, pp. 23-32.

POLÈSE, Mario et COFFEY, W. (1982) *Les politiques de développement local: éléments de définition.* Montréal, INRS-Urbanisation.

ROMEFORT, Alain de (1988) *Promouvoir l'emploi. Convivialité et partenariat.* Paris, L'Harmattan, 181 p.

SÉGUIN, Philippe (1989) Quels enseignements tirer de l'expérience américaine? *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 215-226.

SIBILLE, Hugues, dir. (1982) Les coopératives ouvrières de production. *Notes et Études documentaires.* Paris, La documentation française, nº 11, 192 p.

_____ (1989) Une démarche entrepreneuriale du social. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 163-165.

STRATTON, Catherine (1989) Pourquoi des partenariats? L'expérience de l'Etat du Massachusetts en matière de formation et d'emploi. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 79-85.

WEAVER, Clyde (1989) *Développement économique local et partenariat public-privé aux USA.* Aix-en-Provence, Centre d'économie régionale, Faculté d'économie appliquée, 28 p.

WIDNER, Ralph (1989) Philadelphie: l'initiative de la communauté des affaires. *In* OCDE *Les mécanismes de la création d'emplois. L'exemple américain.* Paris, Organisation de coopération et de développement économique, pp. 93-98.

(Acceptation définitive en avril 1991)